

COMMUNE DE RENDEUX

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE CERTIFIES PEFC

le VENDREDI 06 NOVEMBRE 2026 à 18H00

Commune : 18 lots y compris chablis et houppiers

→ Vente aux enchères uniquement

Salle du Foot de Rendeux-Bas (rue de Hotton, 64A)

Messieurs les amateurs sont priés de prendre toutes les dispositions financières pour que le permis d'exploitation leur soit délivré en temps utile.

Rendeux, le 14.10.26

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

(s) NOEL Marylène

(s) LERUSSE Cédric

Le cahier des charges pour la vente des coupes de bois est disponible auprès de l'Administration communale sur simple demande – 084/370.185 – finances@rendeux.be

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE
du VENDREDI 06 NOVEMBRE 2026
à 18h00

Lieu de la vente :
Salle du foot de Rendeux

18 LOTS COMMUNAUX

RENSEIGNEMENTS UTILES - S'ADRESSER A :

1. **GILLOT Laura, Agent Département Nature et Forêts – Triage n° 1**
Devantave

Tél : 0479/86.54.23

Lots 132 à 167 (lots communaux)

Visite sur rendez-vous uniquement -> prendre contact avec Laura GILLOT

2. **DAINE Cédric, Agent des Eaux et Forêts – Triage n°3 Rendeux**

Tél : 0473/84.90.73

Lots 350 à 358 (lots communaux)

VISITE GROUPEE le samedi 31/10/2026, départ à 9h du terrain de foot de Rendeux

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE
DU 06 NOVEMBRE 2026 A 18h00
CONDITIONS DE PAIEMENT :

Aucun paiement en numéraire ne sera accepté le jour de la vente.

Le paiement devra être effectué dans les 15 jours de l'émission de la facture, sur le compte bancaire de l'Administration communale.

Il sera, sur demande, permis de venir payer le ou les lots achetés dans les locaux de l'Administration communale à partir du lundi 09 novembre à 08h30, par bancontact ou en numéraire, pour les acheteurs qui souhaiteraient commencer à exploiter leur lot très rapidement.

Le montant d'adjudication sera majoré de 3 % supplémentaires pour couvrir tous les frais quelconques de la vente, conformément à l'article 21 du CGC.

Tout acheteur assujetti à la TVA devra le signaler au moment de l'adjudication et renseigner son numéro de TVA. Le taux de 2 % de TVA sera alors appliqué sur le montant d'adjudication majoré des frais susmentionnés.

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

Séance publique, du 14 octobre 2026

Présents :

Cédric LERUSSE, Bourgmestre;

Louis-Philippe COLLIN, Frédéric ONSMONDE, Françoise MEUNIER, Échevins;

Marc RASKIN, Dominique SONET, Audrey LERUTH, David Courtin, Jordan GRAFF, Elise SPEYBROUCK, Conseillers;

Joke VERBEECK, Présidente de l'assemblée et Conseiller;

Lucienne DETHIER, Présidente du CPAS;

Marylène NOEL, Directrice Générale;

**OBJET : VENTE DE BOIS - AUTOMNE 2026 - EXAMEN ET APPROBATION DES
CONDITIONS DE LA VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-36 ;

Vu le Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code Forestier, notamment les articles 72 à 79 ;

Vu le Règlement Général de Police adopté au Conseil communal du 26 juin 2014 et notamment le Chapitre II, Section 7 portant sur l'exploitation forestière ;

Vu le nouveau cahier général des charges des ventes de bois arrêté par le Gouvernement wallon le 07 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 10 septembre 2009 décidant d'adopter la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne ;

Vu les états de martelage dressés par Mme S. LAMOTTE, Cheffe de cantonnement de La Roche-en-Ardenne ;

Considérant que la présente délibération est conforme à la loi et à l'intérêt général;

Sur proposition du Collège communal ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE ...

I. CONDITIONS DE VENTE

La vente des coupes de bois de l'exercice 2026 – Bois certifiés PEFC – aura lieu par voie d'adjudication publique pour les bois de chauffage le vendredi 06 novembre 2026 à 18 heures à la Salle du Foot de Rendeux (terrain A) :

a) conformément aux dispositions du Code Forestier du 15 juillet 2008 ;

- b) aux clauses et conditions du cahier général des charges en vigueur à partir des ventes de l'exercice en cours ;
- c) aux clauses particulières reprises sous le n° II ;
- d) La vente publique concerne :

Bois communaux :

18 lots de bois, d'une contenance globale de 282,658 m³ de grumes et 30 m³ de houppiers, 97,58 % feuillus et 2,42 % résineux.

II. CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication.

En application de l'article 4 du cahier général des charges arrêté par le Gouvernement wallon le 07/07/2016, la vente se fera par voie d'adjudication publique.

Coupe ordinaire – aux enchères uniquement et celles-ci seront exprimées en euros.

La vente se déroulera en deux tours :

- Au premier tour, la vente sera limitée à un seul lot par ménage domicilié sur la commune de Rendeux au plus tard la veille de la vente, étant entendu que toute personne domiciliée à la même adresse fait partie d'un même ménage.

- Les lots n'ayant pas été adjugés lors du premier tour seront remis en vente lors d'un second tour. Celui-ci sera ouvert à toute personne physique ou morale domiciliée ou non sur le territoire de la commune et aucune restriction ne sera appliquée quant au nombre de lots adjugé à une même personne.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance d'ouverture publique qui aura lieu le 27 novembre 2026 à 15 heures à Rendeux, Salle du Conseil communal, rue de Hotton 1 à 6987 RENDEUX.

[Soumissions lors de la remise en adjudication des lots retirés ou invendus, lors de la séance publique du 06 novembre 2026 :

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges, avec mention de la caution physique, et signées.

Les offres seront rédigées lot par lot.

Chaque soumission pour un lot déterminé sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention « Vente du 06 novembre 2026 - RENDEUX / lot n° ... (des bois communaux/du CPAS) / soumission ».

Toute soumission incomplète ou non signée sera écartée d'office.]

Article 2 : Bois scolytés résineux dans les coupes en exploitation.

Les bois verts seront facturés à 65 % du prix d'un bois sain de même catégorie, les bois secs à 35 %.

Le calcul du prix du bois sain de référence par catégorie de grosseur sera calculé en ventilant par catégorie le prix principal de vente du lot sur base des données du catalogue.

Article 3 : Bois chablis dans les coupes en exploitation.

Les chablis déracinés seront facturés à 80 % du prix d'un bois sain à qualité égale, les chablis cassés à 50 %.

Article 4 : Délais d'exploitation des chablis.

Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation sont :

Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives : abattage et vidange pour le 31/03/2028 (y compris ravalement des souches).

Chablis résineux : abattage et vidange pour le 31/03/2027.

Chablis feuillus : abattage et vidange pour le 30/06/2027.

Aucune prorogation ne sera octroyée.

Article 5 : Conditions d'exploitation.

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 6 : Stockage du bois sur le parterre de coupe.

Le stockage du bois n'est autorisé sur le parterre de coupe que pour le bois issu du lot concerné, durant l'exploitation de la coupe.

Article 7 : Circulation en forêt.

L'utilisation de véhicules à moteur pour se rendre sur la parcelle à exploiter est autorisée pour l'adjudicataire par le chemin le plus court ou le plus direct au départ d'une voirie hydrocarbonée.

Article 8 : Itinéraires balisés.

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT, ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 9 : Etat des lieux.

Un seul état des lieux sera établi pour l'ensemble des lots par le Chef de cantonnement et signé par chaque adjudicataire lors de la vente. L'adjudicataire disposera de 10 jours ouvrables suivant la vente pour transmettre ses contestations éventuelles au Chef de cantonnement. Passé ce délai, l'état des lieux sera réputé contradictoire.

Article 10 : Respect des voiries.

Le délai pour la remise en état des voiries devra être déterminé en accord avec la commune.

III. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES à obtenir auprès de :

Cantonement du Département de la Nature et des Forêts - LA ROCHE-EN-ARDENNE

- Cheffe de cantonnement : LAMOTTE Sandrine, Val du Bronze 9 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE (084/24.50.80) ;
- Triage de DEVANTAVE : GILLOT Laura (0479/86.54.23) ;
- Triage de MARCOURT : SEBILLE Jean-Philippe (0477/78.13.66).
- Triage de RENDEUX : DAINE Cédric (0473/84.90.73).

IV. EXPLOITATION FORESTIERE

Art. 25. Nonobstant les dispositions de l'article 15, l'exploitant notifie à la commune concernée, au plus tard deux jours ouvrables avant le début des opérations de débardage et de transport, les voies communales qui seront utilisées pour ces opérations jusqu'à ce que soit atteinte une route qui permette aisément le croisement de deux véhicules automoteurs sur toute sa longueur. La commune ou l'exploitant peut demander l'établissement d'un état des lieux contradictoire. A défaut d'un tel état des lieux, le chemin et ses abords sont réputés s'être trouvés en bon état avant les opérations de débardage ou de transport.

PAR LE CONSEIL

La Directrice Générale
(s) Marylène NOEL

Le Bourgmestre
(s) Cédric LERUSSE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale

Le Bourgmestre

Marylène NOEL

Cédric LERUSSE

LOTS COMMUNAU

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

0,5400 Ha; 23 bois; cube moyen : 602 dm³; circ moyenne : 79 cm; 14 m³ grumes; 2 m³ houpriers
Comp/Pa : 641/10

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU BOIS MAYA - cpe 12

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 132		CHENE		HETRE		AULNE GLUTINEUX			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		-		3		-	
35	11,0	-	-	-	-	2	0,147 m³	-	-
45	14,5	-		-		6		-	
55	17,5	-	-	-	-	2	0,816 m³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	-	-	-	-	2	1,146 m³	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	1	0,753 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	1	2,673 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	1,465 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	1	2,507 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	4,891 m³	1	2,507 m³	15	2,109 m³	-	-
Houp./tail.			-		2 m³		-		-

931/2024/3443/5/132 Tri 001

LOT 132		EPICEA							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		CHAUFFAGE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	1,474 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	1	2,865 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		3	4,339 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-
931/2024/3443/5/132 Tri 001									

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 641/10:2024/314, 641/10:2024/312, 641/10:2024/313, 641/10:2024/315

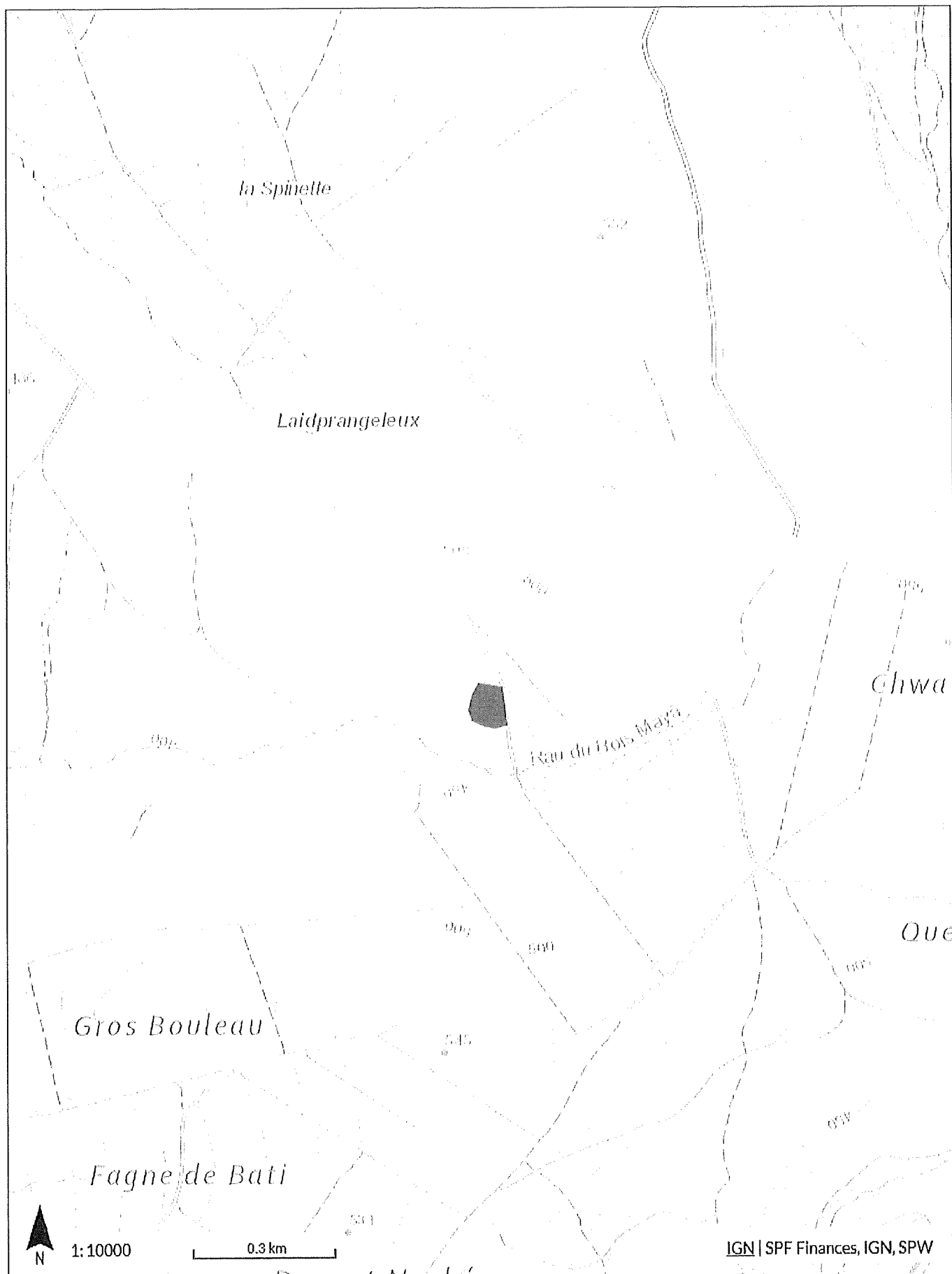
Remarques éventuelles pour le lot 132

Interdiction temporaire d'exploitation : nidification 01/04/2025 au 30/06/2025 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...). En raison de la zone humide, le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. Pas de prolongation possible. En raison de la zone humide, l'exploitation sera réalisée préférentiellement en période sèche.



Application Cigale DNF

LOT132 - Rond feuillus contre l'empierré





Application Cigale DNF

LOT132 - Rond feuillus contre l'empierre

Mon nom / organisme :

SPW

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
2,9700 Ha; 27 bois; cube moyen : 342 dm³; circ moyenne : 68 cm; 9 m³ grumes
Comp/Pa : 214/10

Lieu(x) - dit(s)

CORBA ET PIERRYIS - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 160		CHENE		HETRE		BOULEAU		FEUILLUS DIVERS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		2		-		1	
35	11,0	1	0,068 m³	1	0,091 m³	1	0,045 m³	1	0,068 m³
45	14,5	-		-		-		1	
55	17,5	-	-	-	-	-	-	1	0,234 m³
65	20,5	-	-	3	0,681 m³	1	0,227 m³	1	0,227 m³
75	24,0	-		1		-		-	
85	27,0	1		2		-		2	
95	30,0	-	0,458 m³	-	1,245 m³	-	-	1	1,489 m³
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	2	3,224 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1	1,184 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	4,934 m³	9	2,017 m³	2	0,272 m³	8	2,018 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/5/160 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 214/10:2026/545, 214/10:2026/546, 214/10:2026/548, 214/10:2026/547

Remarques éventuelles pour le lot 160

Mesures prises au compas. Débitage du houppier sur place. Débitage du houppier sur place. Les arbres sont marqués d'une simple flèche. Les semis naturels sont à préserver. Limiter les déplacements sur le parterre de coupe en utilisant les cloisonnements existants pour la sortie des bois.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

2,9700 Ha; 21 bois; cube moyen : 625 dm³; circ moyenne : 85 cm; 13 m³ grumes; 3 m³ houppiers

Comp/Pa : 214/10

Lieu(x) - dit(s)

CORBA ET PIERRYS - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 161		CHENE		HETRE		BOULEAU		FEUILLUS DIVERS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	3	0,441 m³	1	0,147 m³	-	-
65	20,5	-	-	4	0,908 m³	1	0,227 m³	-	-
75	24,0	-	-	3	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	2	-	1	-	-	-
95	30,0	3	1,719 m³	-	1,903 m³	-	0,458 m³	1	0,573 m³
105	33,5	-	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	1	6,753 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	8,472 m³	12	3,252 m³	3	0,832 m³	1	0,573 m³
Houp./tail.			3 m³		-		-		-

931/2026/3443/5/161 Trl 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 214/10:2026/552, 214/10:2026/549, 214/10:2026/550, 214/10:2026/551

Remarques éventuelles pour le lot 161

Mesures prises au compas. Débitage du houppier sur place. Débitage du houppier sur place. Les arbres sont marqués d'une simple flache. Les semis naturels sont à préserver. Limiter les déplacements sur le parterre de coupe en utilisant les cloisonnements existants pour la sortie des bois.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

2,9700 Ha; 20 bois; cube moyen : 343 dm³; circ moyenne : 68 cm; 7 m³ grumes; 1 m³ houppiers

Comp/Pa : 214/10

Lieu(x) - dit(s)

CORBA ET PIERRYIS - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 162		CHENE		HETRE		BOULEAU		FEUILLUS DIVERS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,045 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	-	-	4	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	5	1,083 m³	-	-	1	0,147 m³
65	20,5	-	-	2	0,454 m³	1	0,227 m³	-	-
75	24,0	-	-	1	-	-	-	-	-
85	27,0	1	-	1	-	-	-	-	-
95	30,0	1	1,031 m³	-	0,787 m³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	1	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	-	0,705 m³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	1	2,373 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		3	1,076 m³	15	5,402 m³	1	0,227 m³	1	0,147 m³
Houp./tail.		-	-	-	1 m³	-	-	-	-

931/2026/3443/5/162 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 214/10:2026/555, 214/10:2026/553, 214/10:2026/556, 214/10:2026/554

Remarques éventuelles pour le lot 162

Mesures prises au compas. Débitage du houppier sur place. Débitage du houppier sur place. Les arbres sont marqués d'une double flèche. Les semis naturels sont à préserver. Limiter les déplacements sur le parterre de coupe en utilisant les cloisonnements existants pour la sortie des bois.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 2,9700 Ha; 60 bois; cube moyen : 259 dm³; circ moyenne : 64 cm; 16 m3 grumes
 Comp/Pa : 214/10

Lieu(x) - dit(s)

CORBA ET PIERRYS - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 163		CHENE		HETRE		BOULEAU		FEUILLUS DIVERS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0		-		-		1		-	
35 11,0		3	0,135 m³	5	0,225 m³	-	0,023 m³	-	-
45 14,5		1		10		-		-	
55 17,5		-	0,087 m³	9	2,193 m³	-	-	1	0,147 m³
65 20,5		-	-	6	1,362 m³	-	-	-	-
75 24,0		-		7		1		1	
85 27,0		1		4		-		2	
95 30,0		1	1,031 m³	2	5,281 m³	-	0,329 m³	2	2,391 m³
105 33,5		-		1		-		1	
115 36,5		-	-	1	1,612 m³	-	-	-	0,705 m³
Totaux Gr.		6	1,253 m³	45	11 m³	2	0,352 m³	7	3,243 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/5/163 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 214/10:2026/557, 214/10:2026/558, 214/10:2026/560, 214/10:2026/559

Remarques éventuelles pour le lot 163

Mesures prises au compas. Débitage du houppier sur place. Débitage du houppier sur place. Les arbres sont marqués d'une simple flache. Les semis naturels sont à préserver. Limiter les déplacements sur le parterre de coupe en utilisant les cloisonnements existants pour la sortie des bois.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
5,4942 Ha; 226 bois; cube moyen : 104 dm³; circ moyenne : 45 cm; 23 m3 grumes
Comp/Pa : 213/10
Lieu(x) - dit(s)
BROULIN - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 164		CHENE		BOULEAU					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	15		4		-		-	
35	11,0	45	2,370 m³	18	0,902 m³	-	-	-	-
45	14,5	47		25		-		-	
55	17,5	30	8,499 m³	12	3,939 m³	-	-	-	-
65	20,5	19	4,313 m³	4	0,908 m³	-	-	-	-
75	24,0	4		1		-		-	
85	27,0	1	1,774 m³	1	0,787 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		161	17 m³	65	6,536 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/5/164 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 213/10:2026/561, 213/10:2026/562

Remarques éventuelles pour le lot 164

Mesures prises au compas. Débitage du houppier sur place. Débitage du houppier sur place. Les arbres sont marqués d'une double flèche. Les semis naturels sont à préserver. Limiter les déplacements sur le parterre de coupe en utilisant les cloisonnements existants pour la sortie des bois. Les arbres marqués de couleur sont à préserver.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
5,4942 Ha; 109 bois; cube moyen : 164 dm³; circ moyenne : 54 cm; 18 m3 grumes
Comp/Pa : 213/10

Lieu(x) - dit(s)

BROULIN - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 165		CHENE		BOULEAU		MERISIER			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		-		-		-	
35	11,0	5	0,294 m³	11	0,495 m³	-	-	-	-
45	14,5	12		10		2		-	
55	17,5	15	3,249 m³	20	3,810 m³	-	0,174 m³	-	-
65	20,5	15	3,405 m³	4	0,908 m³	-	-	-	-
75	24,0	7		-		2		-	
85	27,0	1		1		-		-	
95	30,0	-	2,761 m³	-	0,458 m³	-	0,658 m³	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	-	1	1,685 m³	-	-
Totaux Gr.		58	9,709 m³	46	5,671 m³	5	2,517 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/5/165 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 213/10:2026/564, 213/10:2026/565, 213/10:2026/563

Remarques éventuelles pour le lot 165

Mesures prises au compas. Débitage du houpier sur place. Débitage du houpier sur place. Les arbres sont marqués d'une simple flache. Les semis naturels sont à préserver. Limiter les déplacements sur le parterre de coupe en utilisant les cloisonnements existants pour la sortie des bois. Les arbres marqués à la couleur sont à préserver.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 5,4942 Ha; 69 bois; cube moyen : 214 dm³; circ moyenne : 61 cm; 15 m3 grumes
 Comp/Pa : 213/10

Lieu(x) - dit(s)

BROULIN - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 166		CHENE		HETRE		BOULEAU		FEUILLUS DIVERS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	3	0,135 m³	-	-	1	0,045 m³	-	-
45	14,5	10		-		3		1	
55	17,5	13	2,781 m³	1	0,147 m³	1	0,408 m³	1	0,234 m³
65	20,5	17	3,859 m³	-	-	2	0,454 m³	1	0,227 m³
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	8		-		1		1	
95	30,0	1	5,553 m³	-	-	-	0,458 m³	-	0,458 m³
Totaux Gr.		56	12 m³	1	0,147 m³	8	1,365 m³	4	0,919 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/5/166 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 213/10:2026/568, 213/10:2026/566, 213/10:2026/567, 213/10:2026/569

Remarques éventuelles pour le lot 166

Mesures prises au compas. Débitage du houppier sur place. Débitage du houppier sur place. Les arbres sont marqués d'une double flèche. Les semis naturels sont à préserver. Limiter les déplacements sur le parterre de coupe en utilisant les cloisonnements existants pour la sortie des bois. Les arbres marqués de couleurs sont à préserver.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
5,4942 Ha; 64 bois; cube moyen : 142 dm³; circ moyenne : 51 cm; 9 m³ grumes
Comp/Pa : 213/10

Lieu(x) - dit(s)

BROULIN - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 167		CHENE		CHARME		BOULEAU			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		4		-		-	
35	11,0	3	0,158 m³	3	0,227 m³	1	0,045 m³	-	-
45	14,5	5		7		8		-	
55	17,5	1	0,582 m³	4	1,197 m³	10	2,166 m³	-	-
65	20,5	5	1,135 m³	-	-	6	1,362 m³	-	-
75	24,0	-		1		4		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	1	0,573 m³	-	0,329 m³	-	1,316 m³	-	-
Totaux Gr.		16	2,448 m³	19	1,753 m³	29	4,889 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/5/167 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 213/10:2026/571, 213/10:2026/570, 213/10:2026/572

Remarques éventuelles pour le lot 167

Mesures prises au compas. Débitage du houppier sur place. Débitage du houppier sur place. Les arbres sont marqués d'une simple flache. Les semis naturels sont à préserver. Limiter les déplacements sur le parterre de coupe en utilisant les cloisonnements existants pour la sortie des bois. Les arbres marqués de couleur sont à préserver.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

1,5028 Ha; 26 bois; cube moyen : 279 dm³; circ moyenne : 58 cm; 7 m³ grumes; 1 m³ houppiers

Comp/Pa : 535/11

Lieu(x) - dit(s)

CHETENNE - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 350		CHENE D'AMERIQUE							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	DEFINITIVE		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	8		-		-		-	
35	11,0	1	0,198 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	3	0,726 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,478 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	2		-		-		-	
95	30,0	2	2,472 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	4	3,388 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		26	7,262 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			1 m³		-		-		-

931/2026/3443/5/350 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 535/11:2026/442

Remarques éventuelles pour le lot 350

Mesures prises au compas. Triangle en MAB pour projet de lotissement.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

0,8511 Ha; 204 bois; cube moyen : 156 dm³; circ moyenne : 50 cm; 32 m3 grumes

Comp/Pa : 232/11

Lieu(x) - dit(s)

CHEYNEUX - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 351		HETRE		BOULEAU			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	12		2		-	-
35	11,0	50	2,814 m³	2	0,128 m³	-	-
45	14,5	41		2		-	-
55	17,5	35	9,758 m³	6	1,062 m³	-	-
65	20,5	26	6,682 m³	-	-	-	-
75	24,0	17		1		-	-
85	27,0	6		-		-	-
95	30,0	3	10 m³	-	0,335 m³	-	-
105	33,5	1	0,803 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		191	30 m³	13	1,525 m³	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-

931/2026/3443/5/351 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 232/11:2026/443, 232/11:2026/444

Remarques éventuelles pour le lot 351

Mesures prises au compas.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

6,1127 Ha; 65 bois; cube moyen : 264 dm³; circ moyenne : 63 cm; 17 m3 grumes; 1 m³ houppiers

Comp/Pa : 232/10

Lieu(x) - dit(s)

CHEYNEUX - cpe 2

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 352		CHENE		HETRE		CHARME		BOULEAU	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		2		-		-	
35	11,0	1	0,051 m³	2	0,146 m³	1	0,045 m³	-	-
45	14,5	3		4		3		3	
55	17,5	6	1,278 m³	5	1,212 m³	5	1,016 m³	-	0,225 m³
65	20,5	2	0,514 m³	4	1,028 m³	1	0,235 m³	1	0,211 m³
75	24,0	1		6		-		-	
85	27,0	3		5		-		-	
95	30,0	-	1,682 m³	3	6,114 m³	-	-	-	-
105	33,5	-		3		-		-	
115	36,5	-	-	1	3,374 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		16	3,525 m³	35	12 m³	10	1,296 m³	4	0,436 m³
Houp./tail.			-		1 m³		-		-

931/2026/3443/5/352 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 232/10:2026/446, 232/10:2026/447, 232/10:2026/445, 232/10:2026/448

Remarques éventuelles pour le lot 352

Mesures prises au compas.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

0,7000 Ha; 28 bois; cube moyen : 731 dm³; circ moyenne : 94 cm; 20 m³ grumes; 3 m³ houppiers

Comp/Pa : 233/11

Lieu(x) - dit(s)

DEVANT WAHA - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 353		Espèce		Coupe		Qualité		Type		CHENE		FEUILLUS DIVERS					
										AMELIORATION		AMELIORATION					
										NORMAL		NORMAL					
										NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre		Volume		Nombre		Volume		Nombre		Volume		Nombre		Volume	
45	14,5	-				3				-		-		-		-	
55	17,5	1		0,164 m³		1		0,357 m³		-		-		-		-	
65	20,5	-		-		3		0,633 m³		-		-		-		-	
75	24,0	2				1				-		-		-		-	
85	27,0	2				-				-		-		-		-	
95	30,0	5		4,606 m³		-		0,314 m³		-		-		-		-	
105	33,5	2				-				-		-		-		-	
115	36,5	3		4,617 m³		-		-		-		-		-		-	
125	40,0	1				-				-		-		-		-	
135	43,0	-				1				-		-		-		-	
145	46,0	1		3,066 m³		-		1,410 m³		-		-		-		-	
155	49,5	-				-				-		-		-		-	
165	52,5	1				-				-		-		-		-	
175	55,5	-		2,367 m³		-		-		-		-		-		-	
185	59,0	1		2,920 m³		-		-		-		-		-		-	
Totaux Gr.		19		18 m³		9		2,714 m³		-		-		-		-	
Houp./tail.				3 m³				-				-				-	

931/2026/3443/5/353 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 233/11:2026/450, 233/11:2026/449

Remarques éventuelles pour le lot 353

Mesures prises au compas.

INFORMATIONS : DAINÉ Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

0,9000 Ha; 31 bois; cube moyen : 384 dm³; circ moyenne : 71 cm; 12 m3 grumes

Comp/Pa : 932/1, 932/10

Lieu(x) - dit(s)

FOND DE RINSET - cpe 9

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 354		CHENE							
Espèce	Coupe	CLOISONNEMENT							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	3	0,135 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	5		-		-		-	
55	17,5	5	1,255 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	0,940 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	4	4,152 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	1	0,980 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1	1,216 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		27	8,678 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/5/354 Tri 003

LOT 354		EPICEA							
Espèce	Coupe	CLOISONNEMENT							
Qualité	Type	SCOLYTE SEC RX							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-	0,456 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	1	2,769 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	3,225 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/5/354 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 932/10:2026/451, 932/1:2026/453, 932/10:2026/452

Remarques éventuelles pour le lot 354

Mesures prises au compas.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

0,3000 Ha; 4 bois; cube moyen : 2243 dm³; circ moyenne : 163 cm; 9 m³ grumes; 2 m³ houppiers

Comp/Pa : 462/10

Lieu(x) - dit(s)

SAINT THIBAUT - cpe 11

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 355		CHENE							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	SANITAIRE		SEC			
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	2,632 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	1,828 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	1	4,511 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	8,971 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			2 m³		-		-		-

931/2026/3443/5/355 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 462/10:2026/513

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

1,3000 Ha; 6 bois; cube moyen : 1765 dm³; circ moyenne : 153 cm; 11 m3 grumes; 4 m³ houppiers
 Comp/Pa : 31/10, 462/10

Lieu(x) - dit(s)

SAINT THIBAUT - cpe 11, THIER DES TAILLES - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 356		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE					
Qualité	Type	SEC		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
135	43,0	3		-		-		-	
145	46,0	1	5,481 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	2,782 m³	1	2,327 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	8,263 m³	1	2,327 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			2 m³		2 m³	-	-	-	-

931/2026/3443/5/356 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 462/10:2026/578, 31/10:2026/579

Remarques éventuelles pour le lot 356

Mesures prises au compas

INFORMATIONS : DAINÉ Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

6,0000 Ha; 28 bois; cube moyen : 1086 dm³; circ moyenne : 119 cm; 30 m³ grumes; 8 m³ houppiers

Comp/Pa : 462/10, 833/10

Lieu(x) - dit(s)

THIER DES LAIDS PRES - cpe 8, SAINT THIBAUT - cpe 11

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 357		CHENE		CHENE		HETRE		CHARME	
Espèce		CHABLIS		CHABLIS		CHABLIS		CHABLIS	
Coupe		CASSE		DERACINE		DERACINE		DERACINE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	-	-	1	-	-	-
55	17,5	-	-	-	-	-	0,087 m³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	1	0,239 m³	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	-	-	1	-
95	30,0	1	0,510 m³	2	1,384 m³	-	-	-	0,447 m³
105	33,5	-	-	3	-	-	-	1	-
115	36,5	-	-	3	4,905 m³	-	-	-	0,737 m³
125	40,0	3	-	2	-	1	-	1	-
135	43,0	1	-	3	-	-	-	1	-
145	46,0	-	4,539 m³	-	6,176 m³	-	1,236 m³	-	2,317 m³
155	49,5	-	-	1	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	1	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	4,104 m³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	3,731 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	5,049 m³	16	20 m³	3	1,562 m³	4	3,501 m³
Houp./tail.			1 m³		7 m³		-		-

931/2026/3443/5/357 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 833/10:2026/591, 462/10:2026/593, 833/10:2026/590, 833/10:2026/592

Remarques éventuelles pour le lot 357

Mesures prises au compas. Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 01/04/2027 au 30/06/2027 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...) Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. 2 chênes sont tombés dans une plantation, exploitation et débardage le long de la lisière en limitant les dégâts.

INFORMATIONS : DAINÉ Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

3,0000 Ha; 19 bois; cube moyen : 1066 dm³; circ moyenne : 117 cm; 20 m3 grumes; 5 m³ houpriers
 Comp/Pa : 833/10

Lieu(x) - dit(s)

THIER DES LAIDS PRES - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 358		CHENE		CHENE					
Espèce	Coupe	CHABLIS		CHABLIS					
Qualité	Type	CASSE		DERACINE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	-		1		-		-	
95	30,0	2	1,928 m ³	1	1,176 m ³	-	-	-	-
105	33,5	-		3		-		-	
115	36,5	-	-	2	4,007 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	-		1		-		-	
145	46,0	-	1,142 m ³	1	2,926 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	2		1		-		-	
175	55,5	-	4,384 m ³	1	4,683 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	7,454 m ³	11	13 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			2 m ³		3 m ³		-		-

931/2026/3443/5/358 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 833/10:2026/594, 833/10:2026/595

Remarques éventuelles pour le lot 358

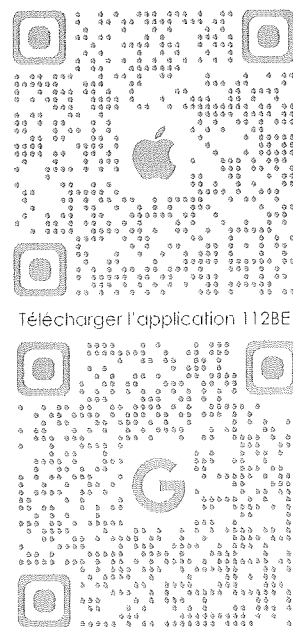
Mesures prises au compas. Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 01/04/2027 au 30/06/2027 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...) Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. 2 chênes sont tombés dans une plantation, exploitation et débardage le long de la lisière en limitant les dégâts.

FICHE DE SÉCURITÉ

Conseils de sécurité pour les interventions en forêt

Les bons réflexes avant de se rendre en forêt

- Assurez-vous d'avoir obtenu l'accord du propriétaire et/ou du gestionnaire forestier.
- Installez l'application 112BE, qui permet de contacter directement les secours et communiquer votre localisation précise.
- Prévenez une personne de votre lieu d'intervention et de votre heure de retour.
- Vérifiez votre matériel avant le départ (essence, huile, tension et affûtage de la chaîne, fonctionnement du frein de chaîne...).
- Travaillez à deux si possible.
- Gardez toujours sur vous un téléphone portable chargé.
- Garez votre véhicule de manière à pouvoir partir rapidement.
- Utilisez l'Équipement de Protection Individuels (EPI) complet.



- Protection auditive
- Casque avec visière
(ou casque avec lunettes de protection)
- Veste forestière recouvrant complètement le buste
- Gants anti-coupure
- Pantalon anti-coupure
- Chaussures de sécurité antidérapantes

En cas d'accident

- **Sécurisez la zone** : coupez la tronçonneuse et éliminez tout risque d'accident supplémentaire. Evacuez tous les blessés en cas de danger imminent.
- **Évaluez la situation** : en cas d'hémorragie importante, appliquez une compression manuelle et posez un garrot si nécessaire. Préparez ensuite les informations pour l'appel d'urgence : lieu précis, type d'accident, nombre et gravité des blessés.
- **Alertez les secours** : contactez le 112 (en utilisant l'application 112BE pour que les secours puissent vous localiser en forêt) et communiquez clairement les informations recueillies.
- Secourez en toute sécurité : prodiguez les premiers soins dans la mesure du possible, sans déplacer un blessé grave **sauf** en cas de danger imminent.
- Maintenez le contact avec les secours : restez disponible et suivez leurs instructions jusqu'à leur arrivée.

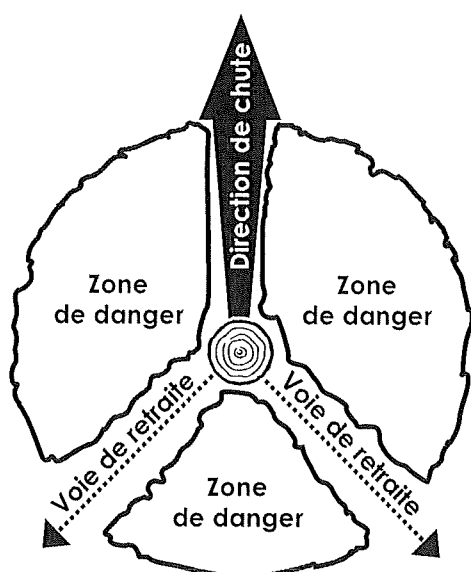
Utilisation d'outils forestiers légers

Conditions de travail

- Travaillez sur un terrain stable et toujours au sol.
- Tenez l'outil fermement à deux mains.
- Éteignez le moteur lors de tout déplacement ou avant toute manipulation.

Tronçonneuse

- Évitez tout abattage par vent fort ou par mauvaise visibilité.
- Maintenez une distance minimale de 40 m entre deux abatteurs.

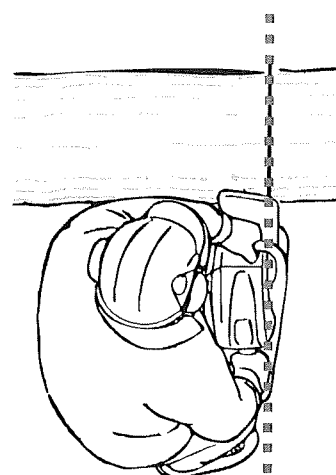


- Planifiez la chute : vérifiez la pente et la direction naturelle de l'arbre.
- Dégagez l'espace à 45° derrière l'arbre dans les deux directions afin de vous ménager une voie de retraite.
- Pour les arbres morts ou fragilisés, choisissez la direction d'abattage la plus simple.

- Tenez la tronçonneuse en dessous du niveau des épaules et veillez à ce qu'aucune partie du corps ne se trouve dans le prolongement de l'axe du guide-chaîne.
- Lors du façonnage, maintenez une distance minimale de 3 m avec les autres personnes.

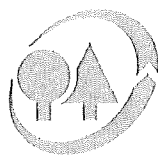
Après usage

- Nettoyez et inspectez tous les outils (vérifiez notamment la tension de la chaîne et le niveau de graissage).
- Signalez tout incident/accident au propriétaire.
- Ne laissez aucun déchet en forêt (bidons, huile, plastiques, etc.).



Notre priorité, votre sécurité !

Fiche de sécurité version : décembre 2025



PEFC

PEFC/07-21-1/1

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU CERTIFICAT DE GROUPE PEFC

Ce document atteste que la :

Commune de Rendeux

Propriétaire forestier de 1724,7361 ha situés en Wallonie

A signé la « Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie 2024 » telle que reprise dans le système de management PEFC de Filière Bois Wallonie.

Participe au certificat de groupe PEFC numéro **B-292784** délivré à Filière Bois Wallonie par ECOCERT Environnement (36 Bd de la Bastille, F-75012 Paris) et reçoit :

le numéro de sous certificat : **B-292784-235**

Se voit concéder, conformément aux règles d'utilisation des signes PEFC, lié au numéro de Licence **PEFC/07-21-1** octroyé par PEFC Belgium à Filière Bois Wallonie :

le numéro de sous licence : **PEFC/07-21-1/1-235**

Le certificat du Groupe PEFC est conforme aux standards de gestion forestière PEFC pour la Wallonie, définis par PEFC Belgium et reconnus par l'Assemblée générale de PEFC Council le 11/07/2023.

La présente attestation a été délivrée par :

Filière Bois Wallonie sa
Rue de la Plaine, 9
6900 Marche-en-Famenne
certification@filiereboiswallonie.be
+32 (0)84 46 03 43

Pour le Comité de Direction du Certificat PEFC ;
Fait à Marche-en-Famenne, le 12/01/2026 ;

Signature :

Aurore DEFLANDRE,
Responsable certification

Cette attestation est à CONSERVER et reste valable jusqu'à l'expiration de la charte PEFC, soit après le renouvellement des standards PEFC prévu pour 2029, sous réserve du maintien du certificat de groupe PEFC délivré par Ecocert.

Pour plus d'informations sur le certificat PEFC, veuillez contacter ECOCERT (www.ecocert.com) ou Filière Bois Wallonie. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité participe à la certification forestière PEFC via une entité d'accès à la certification disposant d'un certificat de groupe PEFC valide. Une copie de ce document est à joindre aux catalogues de vente, factures, bordereaux de vente de bois marchand, etc., pour justifier le statut actif de la certification du propriétaire. Le numéro de licence PEFC/07-21-1 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité Filière Bois Wallonie. Un numéro de sous-licence PEFC, propre à chaque propriétaire a été attribué. L'utilisation de ce numéro de sous-licence doit être conforme à la norme PEFC-ST-2001:2020 « Règles d'utilisation de la marque – Exigences ». Pour plus d'informations sur les normes PEFC, veuillez contacter PEFC Belgium : www.pefc.be ; info@pefc.be ; +32 (0)2 223 44 21.



VENTE DE BOIS

BOIS CERTIFIES PEFC

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

Article 31 : Délais d'exploitation

§1. Délais d'abattage et de vidange

Abattage et vidange des lots pour le 31 mars (sauf autres dispositions prévues dans les clauses particulières)

En cas de vente de chablis ou pour des motifs sanitaires, de sécurité ou culturelles dûment libellés dans les clauses particulières, les délais seront fixés dans celles-ci.

§2. Prorogation des délais d'exploitation

La prorogation d'exploitation n'est pas automatique, elle est une procédure exceptionnelle. L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander une prorogation au Chef de Cantonnement du DNF du ressort, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La demande ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué anticipativement au début de la période de prorogation. Les autres règles relatives aux prorogations des délais sont détaillés à l'article 31 du cahier général des charges.

Article 33 : Sanction : exploitation d'office

Si l'acheteur n'effectue pas, dans les délais fixés, les travaux que le cahier des charges lui impose et si la prorogation de délai demandée est refusée, conformément à l'article 31, le vendeur, sur proposition du Directeur du DNF, se réserve le droit d'exploiter la coupe en retard, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Les frais seront, dans ce cas, payables au Receveur de l'administration vendeuse dans le mois de la notification adressée à l'acheteur par lettre recommandée à la poste; ils produiront, le cas échéant, l'intérêt prévu à l'article 26.

Article 49 : Mesures cynégétiques et "Natura 2000"

Les acheteurs sont tenus par les restrictions d'accès à la forêt, prévues par les cahiers des charges de location du droit de chasse. A défaut de restrictions prévues, la circulation en forêt et sur les coupes est toujours interdite les jours de battue.

Le Service forestier est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et des restrictions prévues.

Le Service forestier est également tenu d'informer les acheteurs des prescriptions des arrêtés de désignation des sites "Natura 2000".

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CODE FORESTIER

Art. 87. A l'expiration du délai fixé par le cahier des charges ou à l'expiration du délai accordé en application de l'article 85, alinéa 1^{er} ou 2, le vendeur peut accorder, par lettre recommandée avec accusé de réception, un ultime délai d'exploitation d'une durée de deux mois. A l'expiration de ce délai, les arbres non abattus sont considérés comme abandonnés par l'acheteur et redeviennent de plein droit la propriété du vendeur, sans intervention préalable du juge, sans indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

MODELE DE PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION

(A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

Je soussigné(e),

-
administrateur-délégué de l'entreprise⁽¹⁾,
-
gérant de l'entreprise⁽¹⁾,
-
entrepreneur indépendant⁽¹⁾,

enregistré(e) sous le numéro de TVA

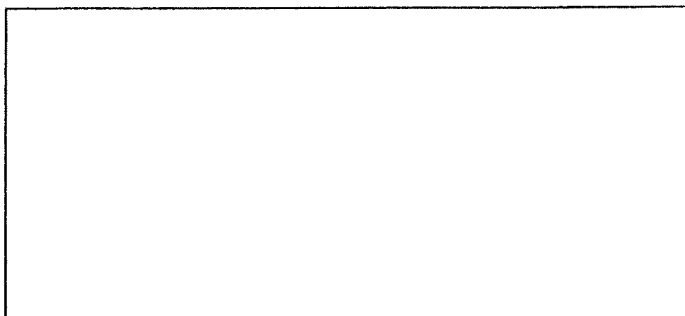
déclare que Madame/Monsieur⁽¹⁾
me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux avant ou après l'exploitation des

coupes de bois sur le territoire wallon, pour la période s'étalant du
au

Fait à, le

Signature :

Cachet de l'entreprise :



⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles

FORMULAIRE

A utiliser lors de la séance
du 27 novembre 2026
(remise en adjudication
de lots retirés ou
invendus)

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujéti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujéti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☒ Je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : ☒ ET Je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : ☐ soit immédiatement au comptant, séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ; ☐ en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ; ☐ soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Bliffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettons.

Fait à le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 6),
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.